

A Orléans, le 22 juillet 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Opération Interministérielle Vacances 2019 les services de l'État mobilisés pour assurer la sécurité et la loyauté de l'offre en région Centre-Val de Loire

Du 3 juin au 15 septembre 2019, les services de l'État se mobilisent dans le cadre de l'Opération interministérielle vacances (OIV) 2019, pour assurer la sécurité et la loyauté de l'offre touristique en région Centre-Val de Loire. Les contrôles autour des activités estivales sont menés par plusieurs administrations qui agissent de façon coordonnée. Le dispositif a pour objectif de renforcer la confiance des consommateurs-vacanciers qui pourront disposer des meilleurs produits ou services dans les zones à forte densité touristique. Le tourisme représente un enjeu en termes d'emploi et de compétitivité du territoire.

En région Centre-Val de Loire, cette opération sera mise en œuvre par les services territoriaux compétents : directions départementale de la protection des populations (DDPP), direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) ou direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), Agence régionale de santé, douanes, forces de sécurité, etc.

Les consommateurs-vacanciers sont de plus en plus exigeants sur la qualité et la valorisation de leurs achats. Mais loin de leurs repères habituels, ils peuvent être placés dans une situation de relative vulnérabilité face à d'éventuels abus qui viennent alors ternir ce moment privilégié. Il est donc primordial de permettre à ces vacanciers de faire jouer pleinement la concurrence, fondée sur une information transparente et loyale, et de bénéficier d'une offre présentant toutes les garanties de sécurité et de conformité. De plus, la sécurité, au sens large du terme, amène les services de l'État à renforcer leur mission de protection des populations à savoir : les enfants en accueil de loisirs ou en colonies de vacances, les sportifs ou pratiquants d'une activité physique, et les personnes vulnérables en vacances.

La surveillance renforcée concernera en premier lieu **les secteurs d'activité fortement sollicités durant la période estivale :**

- l'hébergement de plein air et l'offre en ligne,
- les activités et produits liés au bien-être, à la détente et aux loisirs,
- les services de restauration à caractère saisonnier ou situés dans les zones les plus touristiques,
- les activités de transport et de remise directe au consommateur, de produits alimentaires particulièrement sensibles d'un point de vue sanitaire,
- les activités d'accueils collectifs de mineurs, en particulier les séjours et camps de vacances,
- les activités sportives et les équipements de protection utilisés à l'occasion des pratiques en nécessitant, la lutte contre les contrefaçons,
- la surveillance de la qualité des eaux de baignades,

- les séjours de vacances adaptés organisés pour les personnes adultes en situation de handicap.

Pour toute question ou réclamation, le public peut s'adresser aux interlocuteurs cités plus haut.

Par ailleurs, les autorités souhaitent attirer l'attention sur la prévention de certains risques grâce à **quelques conseils simples à destination des vacanciers** :

Pour vos vacances en Centre-Val de Loire :

- Surveillance de la qualité des eaux de baignade à l'attention des vacanciers :
<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-des-eaux-de-baignade-en-region-centre-val-de-loire-0>
- Précautions à prendre vis-à-vis des cyanobactéries en rivières :
https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/system/files/2019-06/mod%C3%A8le_affiche_Cyanobact%C3%A9rie_2019.pdf
- Recommandations et conseils simples pour protéger sa santé en période de fortes chaleurs
<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/fortes-chaieurs-en-region-centre-val-de-loire>

Pour vos vacances en France :

- Le guide 2019 de la DGCCRF pour des vacances d'été réussies :
<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Brochures-vacances-ete-hiver>
- Le point du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la prévention du risque de noyade lors des baignades et des activités nautiques :
<http://www.jeunes.gouv.fr/actualites/agenda/article/baignade-le-point-sur-les-risques>

Pour vos voyages à l'étranger :

- Voyagez en toute tranquillité et sécurisez vos déplacements avant le départ et au retour grâce aux conseils de la douane
<http://www.douane.gouv.fr/articles/a12073-voyagez-en-toute-tranquillite>
- Réglementation sanitaire pour voyager avec un animal ou en rapporter un sur le territoire français
<https://agriculture.gouv.fr/gare-la-rage>
- Recommandations aux voyageurs pour éviter l'introduction de la peste porcine africaine sur le territoire français
<https://agriculture.gouv.fr/les-mesures-adopter-pour-eviter-lintroduction-de-la-ppa-en-france>
- Recommandations aux voyageurs pour éviter l'introduction de xylella fastidiosa sur le territoire français
<https://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-lancement-de-la-campagne-dinformation-et-de-prevention>

Contacts presse:

Laetitia CROIZARD-MOISAN: 02 38 77 68 48; *email:* laetitia.croizard@direccte.gouv.fr

Pierre DUSSIN: 02 38 77 68 34; *email:* pierre.dussin@direccte.gouv.fr

